

Vincent Feltesse, écrit au Ministère de l'Intérieur pour qu'il réexamine la situation de Diego Romero Ortega

Alors que Claude Guéant se félicite de ses résultats en matière d'immigration, Vincent Feltesse, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, président de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique a décidé d'écrire au Ministre de l'Intérieur pour déplorer une politique aveugle préférant la politique du chiffre à une politique ouverte aux talents issus de l'immigration, contribuant au développement économique de notre pays.

Le cas de Diego Romero Ortega, de nationalité équatorienne, est en effet révélateur. Cet ingénieur et architecte de 29 ans a travaillé, au sein de l'agence de paysagistes Base, à l'élaboration du projet de Bernard Reichen, retenu dans le cadre de l'appel d'offre européen lancé par EPA Euratlantique sur l'aménagement du quartier Saint-Jean Belcier à Bordeaux. Suite à son habilitation à la maîtrise d'œuvre dans la continuité de sa formation d'architecte, Diego Romero Ortega s'est vu proposer un CDI par ses employeurs en tant que chef de projet, lui permettant de poursuivre les opérations initiées notamment à Lyon et à Bordeaux. Il a donc demandé un changement de statut d'étudiant à salarié auprès de la Préfecture de Police de Paris, qui lui a été refusé le 8 décembre dernier. Suite à cette décision, il se voit dans l'empêchement de suivre aujourd'hui la réalisation du parc Sergent Blandan à Lyon et, demain, de participer à l'opération Bordeaux Euratlantique, auquel il a contribué au moment du concours.

Des projets phare comme Bordeaux Euratlantique ont pourtant vocation à mobiliser des talents venus des quatre coins de la planète, ils participent au rayonnement mais aussi à l'attractivité de notre pays.

Cette décision montre les limites de la circulaire de Claude Guéant, du 31 mai relative à l'immigration légale. Cette circulaire a en effet pour objet de ralentir la procédure de changement de statut d'étudiant à salarié ce qui entraîne une impasse et oblige les diplômés étrangers à quitter le territoire, au vu de la durée de la procédure. Une étude* de 2009 démontre pourtant que les immigrés apportent une contribution nette aux comptes publics, de plus de 14 milliards d'euros chaque année !

* Etude sur les coûts de l'immigration pour l'économie nationale, Xavier Chojnicki, Université de Lille, 2009 (réalisé pour le compte du Ministère des affaires Sociales)